

—
VILLE DE LOUDUN
—

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Bail de sous-location de locaux à usage commercial avec l'association « Le Recyclarium » pour un local situé Rue des Marchands à Loudun.

- **VU** les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **VU** la délibération du Conseil Municipal de Loudun du 23 mai 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **VU** la décision du maire du 31 octobre 2023 autorisant la location d'un local situé Rue des Marchands à Loudun appartenant à M. CHARTRAIN Olivier,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

La ville de Loudun décide de sous-louer un local situé Rue des Marchands à LOUDUN, d'une superficie de 102 m², à l'association « Le Recyclarium ».

ARTICLE 2 :

Il a été convenu que cette sous-location serait consentie au prix mensuel de 4 €/m² soit 102 m² * 4 € = 408 € par mois.

Le sous-locataire paiera au locataire principal, une part de la taxe d'ordures ménagères soit $414/12*3 = 103.50$ € et en cas de renouvellement d'un mois supplémentaire $414/12 = 34.50$ €. Le paiement interviendra à l'issue de la période de location.

ARTICLE 3 :

Il convient de signer un contrat de bail de sous-location fixant les conditions, la durée de la location :

- ✓ Durée : 3 mois, du 1^{er} octobre 2023, renouvelable un mois pour venir à expiration le 31 janvier 2024,

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 08 NOV. 2023



Le Maire,
Joël DAZAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qui celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 08 NOV. 2023

Publié le : 08 NOV. 2023

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20231108-DEC2023-179-AI
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023